



Requête contre mise en demeure

Par **nathy2426**, le **29/05/2010 à 16:29**

Bonjour,

Je me suis mariée le 02.08.2008 j'ai pris un traiteur qui n'a pas fait son travail correctement, 2ème entrée manquante à un convive, pièce montée ressemblant à la tour de Piz, plein de petites choses qui n'allaient pas du genre qu'il me promettait un devis dans 15 jours et je l'ai reçu bien longtemps après ce qui fait que j'étais trop près du mariage pour voir ailleurs, j'aurai dû me douter de quelque chose déjà, ensuite il me promet d'être à 14h pour l'installation de la salle, il est arrivé après 16h avec de la vaisselle manquante, des nappes qui jonchaient le sol.

Plus tard après le mariage, les langues de mes convives se sont déliées, il manquait çà ... et la moutarde m'est montée au nez. Je lui ai versé 1000€ sur 3000€ convenu, ensuite un chèque de 500€ au mois de janvier 2009.

Par la suite j'ai eu des relances de factures avec la somme de 2000€, la dernière m'informait d'une mise en demeure mais comme je refusais d'obtempérer du fait que la facture ne correspondait pas à mes précédents règlements, je n'ai rien fait mais malheureusement cela s'est retourné contre moi.

Ce jeudi j'ai effectivement reçu avec AR avec comme somme principale:2000€, intérêts légaux:319€98, frais:43€80 et dommages et intérêts:358€80 soit 2722€58 au lieu de 1500€ qui restait à devoir en sachant qu'il ne mérite pas cette somme !!! je souhaite vivement contester et veux bien négocier mais il me faut des arguments pour que l'on puisse régler ce gros problème.

Je vais de suite noter tout ce qu'il n'allait pas par les dires de mes convives avec photos à l'appui, ressortir le n° du chèque datant du 16.01.2009. En espérant que cette histoire trouve une issue positive et qui ne me mette pas en péril financier car je me lance dans une

formation DE de 3 ans et va me demander d'énormes sacrifices.

Par avance je vous remercie de me consacrer de votre temps et de bien vouloir m'aider.
Nathy2426